

MASTER PROFESSIONNEL 2^E ANNÉE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

PARCOURS PROFESSIONNEL DROIT DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF

Acquérir le socle de connaissances indispensables à tout intervenant dans le secteur foncier, de l'urbanisme ou de l'immobilier. Spécialisation orientée principalement vers l'acquisition des connaissances nécessaires à l'aménagement du territoire et à la gestion de projets d'urbanisme, d'environnement et de développement durable.

En complément du programme proposé par l'Université de Perpignan via Domitia, le module ESI permet de bénéficier d'une approche BtoB ainsi que l'enseignement des outils managériaux destinés aux futurs cadres de la profession.

DÉBOUCHÉS

- Chargé d'étude en urbanisme
- Agent immobilier
- Syndic de copropriété
- Administrateur de biens
- Promoteur
- Responsable de programme en promotion immobilière
- Prospecteur foncier
- Personnel d'office HLM
- Gestionnaire immobilier ou locatif
- Responsable contentieux au sein d'organisme de crédit immobilier
- Attaché territorial
- Avocat (après CRFPA)

L'École Supérieure de l'Immobilier et la FNAIM proposent dans le cadre de leur partenariat avec le département Droit de l'urbanisme et de l'immobilier de l'université de Perpignan via Domitia, un master professionnel en « Droit de l'urbanisme et de l'immobilier » (grade européen master). La formation se déroule en 4 semestres dans les locaux de l'ESI. (Master 2 : semestre 3 et semestre 4)

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un Bac +4 (avoir obtenu 240 crédits ECTS) dans les filières suivantes : droit, immobilier, MSG, gestion technique du patrimoine immobilier, urbanisme, sciences économiques, sciences politiques, architecte

OU

Cadres et salariés en poste sur des fonctions juridiques ou techniques dans le domaine de l'immobilier souhaitant acquérir ou renforcer un niveau nécessaire (Bac+5) à la progression de leur carrière

+

Examen du dossier de candidature

+

Entretien

RYTHME

2 jours par semaine : formation

3 jours par semaine : entreprise

STATUT

Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, période de professionnalisation, stagiaires en formation continue, CIF



MASTER PROFESSIONNEL
2^E ANNÉE
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME

PARCOURS PROFESSIONNEL DROIT DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME

SEMESTRE 3

- Économie et sociologie de l'habitat
- Maîtrise d'ouvrage public, marchés et délégation de service public
- Expertise judiciaire, amiable et arbitrage ; étique et responsabilité
- Contentieux foncier
- Contentieux de l'urbanisme et de l'environnement
- Droit des espaces littoraux et montagnards
- Droit rural et forestier

SEMESTRE 4

- Actualité et législation spéciale de l'urbanisme
- Droit international, méditerranéen et interne du développement durable
- Anglais
- Environnement socioprofessionnel et méthodologie
- Projet professionnalisant
- Intercommunalités et développement urbain et rural
- Gestion financière des collectivités locales
- Opérations d'urbanisme durable

Réalisation d'un rapport de stage
et d'un mémoire
Soutenance devant jury

MODULE ESI

- Approche interculturelle des marchés
- CRM
- Entrepreneuriat
- Sécurisation des pratiques après les lois ALUR et HAMON
- Immobilier et réseaux sociaux
- Prise de parole en public
- Management d'équipe appliqué
- Management et stratégie
- Marketing immobilier appliqué
- Enjeux énergétiques et immobilier
- Mise en œuvre d'une opération immobilière

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**

20 ter, rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX

**CONTACT ET RETRAIT
DES DOSSIERS
DE CANDIDATURE**

Tél. : 01 71 06 30 30/21
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : contact@fnaim.fr
www.groupe-esi.fr